



Le motif de refus est faux

Par **Mustapha1**, le **18/06/2024** à **16:49**

Bonjour,

Aujourd'hui, j'ai reçu un avis

défavorable du responsable

de l'enseignement

catholique avec un

motif de refus qui n'est pas

vrai

Est-ce que j'ai le droit de

déposer une plainte contre

lui au procureur de la

République ?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **18/06/2024** à **18:34**

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal.

sinon, vous devez assigner l'établissement ou l'auteur du refus devant le tribunal judiciaire (avocat souvent nécessaire).

consultez un avocat.

salutations